

MAIRIE DE PARNAC (Indre)

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AOUT 2020

Le sept août deux mil vingt, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PARNAC s'est réuni en session ordinaire, à Parnac, salle des fêtes des 5 routes, sous la présidence de Christine DEJOIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 juillet 2020

Présents : Mme DEJOIE Christine, M. ALLILAIRE Laurent, M. DEJOIE Jérôme, de PASTRE Jacques, AUGENDRE Fabien, Mmes LIAUME Alexandra, DUFAU Marie-Thérèse, MM. GAUMET Jean-Louis, LEDAIN Jean-Claude, Mme CHANTELOUP Armelle.

Excusés : Mme AUCHARLES Maria, LEMAIGRE Nicolas, CABENET Gilles, ZURLOHE Frank, SOLVEL François.

Pouvoirs de : CABENET Gilles à ALLILAIRE Laurent, AUCHARLES Maria à CHANTELOUP Armelle, ZURLOHE Frank à de PASTRE Jacques, SOLVEL François à DEJOIE Christine.

Secrétaire de séance : LIAUME Alexandra

Désignation d'un délégué à l'Agence Technique Territoriale de l'Indre (ATD36) :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Christine DEJOIE, Maire, pour représenter la commune au sein de l'ATD36.

Avenant à la convention avec « Présence Verte » :

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'approuver l'avenant à la convention et autorise madame le Maire à le signer.

Convention d'abonnement au portail Vigifoncier (SAFER) :

Le Conseil Municipal, ayant pris connaissance de cette convention, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver cette convention et autorise madame le Maire à la signer.

convention de co-maitrise d'ouvrage avec le S.D.E.I.

Le Conseil Municipal ayant pris connaissance de la convention et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser madame le Maire à signer la convention avec le SDEI concernant l'enfouissement des réseaux à la Forêt Batée.

promesse unilatérale de vente parcelle pour antenne SFR :

Afin de renforcer le massif béton supportant le pylône SFR, la société gestionnaire souhaite acquérir une bande de 40 cm sur 6 mètres de long pour deux côtés de la parcelle ZE127.

Le conseil municipal ayant pris connaissance de la promesse de vente correspondante et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de l'approuver et autorise madame le maire à la signer.

L'intégralité des frais sera à la charge de l'acquéreur.

instauration de la Redevance d'Occupation du Domaine Public par les ouvrages de distribution de gaz (ROPD gaz)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De fixer le montant de la redevance au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres,
- Que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie de l'année.
- Qu'en accord avec GRT Gaz, la redevance sera également perçue pour les années 2016 à 2019

Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté (F.A.D.J.)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de participer financièrement à ce dispositif pour 2020 et approuve le versement de 21 euros à ce fonds.

Fonds de Solidarité Logement (F.S.L.)

Le Conseil Municipal après t en avoir délibéré, décide à l'unanimité de participer financièrement à ce fonds pour l'année 2020 sur la base d'un financement de 406.70€.

Cotisation 2020 à l'ADAR CIVAM

Le conseil municipal après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le versement de la cotisation pour un montant de 102.80€

DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la restitution de caution à l'ancienne gérante et l'octroi de remise gracieuse de loyers pour les mois d'avril à août 2020 inclus et la présente décision modificative qui en découle :

- Dépenses d'investissement : -1 260€ à l'article 20422 et + 1260€ à l'article 165 (remboursement de caution)
- Dépenses de fonctionnement : - 3 150€ au 615221 et + 3 150€ au 6718 (annulation de loyers).

demande de subvention F.A.R.

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que le broyeur d'accotement est ancien et nécessite régulièrement des réparations. Il serait donc opportun de le changer.

D'autre part, la chambre froide du restaurant communal le Bon Vivre est à nouveau en panne, malgré les réparations effectuées l'an dernier. Cela nécessite également l'acquisition d'un nouveau matériel.

Des devis ont été demandés pour l'acquisition d'un matériel neuf. Cette acquisition s'élèverait à 11 500€ H.T (soit 13 800€ T.T.C.).

Des devis sont également en cours d'élaboration pour l'acquisition d'une chambre froide neuve.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à solliciter pour ces équipements une demande de subvention au titre du Fonds d'Action Rurale (F.A.R.) pour un montant le plus élevé possible. (*délibération à prendre avant le 15 août*)

Questions diverses :

- Projet photovoltaïque les 5 routes : le Conseil Municipal ayant pris connaissance du projet et du bail souhaite rencontrer l'entreprise concernée avant de prendre position sur ce dossier.
- Circulation route de Mazotin : une étude a été demandée à l'ATD36 pour voir le sens de circulation souhaitable sur cet axe.
- Béatrice BIMBAUD a été recrutée pour 3 mois à 21h hebdomadaire.
- Les devis concernant les nettoyages des murs du cimetière côté jardin du souvenir seront signés.
- L'amicale des 5 routes organise la brocante le 15 août.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.